

ANNEXE N° 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

06/09/2017

N° E17000159 /86

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 23/08/2017, la lettre par laquelle le Préfet de la Charente demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'exploitation, par la SAS EDPR France Holding, d'un parc éolien sur le territoire de la commune de MONTJEAN ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roger ORVAIN, demeurant 12 ter, cité des enclos à CIVRAY (86400), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Charente et à Monsieur Roger ORVAIN.

Fait à Poitiers, le 06/09/2017

Le Président,

signé

François LAMONTAGNE

